



DISTRICT GRAND VAUCLUSE DE FOOTBALL

CLOS DES BASTIDES - CHEMIN BEL AIR
CS 70121 - 84144 MONTFAVET Cedex
Tél. : 04 90 80 63 00 – Fax : 04 90 80 63 03
E-mail : secretariat@grandvaucluse.fff.fr
Site : <http://grandvaucluse.fff.fr>

BULLETIN OFFICIEL INTEGRAL

Hebdomadaire du District GRAND VAUCLUSE de FOOTBALL

RECRUTEMENT POLE ESPOIRS



Le dossier de candidature pour le Pôle Espoirs « génération 2012 » pour la rentrée de septembre 2025 est disponible jusqu'au jeudi 8 novembre 2024 inclus.

Il se présente sous forme d'un questionnaire qui est accessible via le lien « Dossier de candidature » ci-dessous :

<https://forms.office.com/r/ZuMMK8kcdZ>

Veillez à bien vérifier votre District d'appartenance pour l'envoi de la pièce jointe qui vous sera demandée en cours de questionnaire.

Candidature validée lorsque vous aurez cliqué sur le bouton « envoyer ».

Le document de présentation du dispositif Pôle Espoirs est disponible en 1^{ère} page du questionnaire.

PROCES VERBAUX DES COMMISSIONS



BULLETIN OFFICIEL

NUMERO 12

DU 18 Septembre 2024



INFORMATIONS IMPORTANTES A TOUS LES CLUBS AU TITRE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Les clubs doivent nous faire retour de la catégorie dans laquelle ils feront jouer leur muté supplémentaire, AVANT le début des compétitions. Toutes demandes postérieures au début des compétitions seront considérées par la Ligue Méditerranée, comme nulles.

CLUBS BENEFICIANT D'UN MUTE SUPPLEMENTAIRE POUR LA SAISON 2024/2025

LISTE DES CLUBS BENEFICIANT DES DISPOSITIONS PREVUES AU CHAPITRE 2 – LE CLUB - ARTICLE 45 du Statut de l'arbitrage.

Ces clubs pourront aligner UN joueur muté supplémentaire durant la saison 2024/2025 dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix défini pour toute la saison avant le début des compétitions.

Cette mesure supplémentaire est utilisable pour toutes les compétitions officielles y compris nationales.

BARTHELASSE US **D3**
BEDARRIDES AVS **U14D2**
CAMARET AVS **D3**
CAVAILLON ARC **D1**
CHATEAURENARD FA **D2**
ENTRAIGUES ALTHEN FC **D4**
LE THOR US
ST. MAILLANAIS **D2**
ORANGE FC
PERTUIS USR **U17D1**
VELLERON SO **U15 Brassage**
VIOLES AVS
E. GORDES **D2**
AV. C. AVIGNONNAIS **U14R**

LISTE DES CLUBS BÉNÉFICIANT DE DEUX MUTÉS SUPPLÉMENTAIRES POUR LA SAISON 2024/2025

DENTELLES FC **D3** et **U15D1**
SORGUES ESP **D3**
SPORTING COURTHEZON JONQUIERES **R2**
F.A. VAL DURANCE **R2** et **D2**

DISCIPLINE ET REGLEMENTS

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT. Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Avenant au PV de la CSR du Mercredi 09 Octobre 2024 publié le Vendredi 11 Octobre

Une erreur s'est produite sur le PV N°11 de la CSR du 09/10/2024 publié le 11/10/2024. Il faut lire pour le dossier N°29 AVIGNON CFC en lieu et place d'AVIGNON FC.

Veuillez trouver ci-dessous la décision corrigée.

DOSSIER N° 29 : LUBERON SC / AVIGNON CFC – Brassage U12 U13 du 05/10/2024

Vu l'évocation portée par la commission du football Animation
Cette évocation porte sur la qualification et la participation du joueur de AVIGNON CFC

- LOUKILI ZOUHRI Anas

Attendu qu'après vérification du fichier des licences auprès de la LIGUE MEDITERRANEE
Il s'avère que le joueur

- LOUKILI ZOUHRI Anas
N'était pas qualifié à la date de la rencontre

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par pénalité AVIGNON CFC pour en porter bénéfice à LUBERON SC.

Pour information toutes nouvelles fautes en récidive entrainera l'exclusion de l'équipe fautive des brassages en accession

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Réunion du Mercredi 16 Octobre 2024

Présents : MM. ROCHER Lionel – CRESPIEN Raymond – DEPACE Thomas- SANPERE Alain MME GONDRAN Lina

Excusés : MME GUEGAN Martine – M. ILAFKIHEN Tarik

NOUVEAUX DOSSIERS

DOSSIER N° 36 : APT JS / MONDRAGON AFS – U18 FEMININE à 8 du 12/10/2024
DOSSIER N° 37 : APT JS / MOLLEGES FC – U13FEMINE du 11/10/2024
DOSSIER N° 38 : MALAUCENE RG / LES ANGLAS EMAF – SENIOR FEMININE à 8 D2 du 13/10/2024
DOSSIER N° 39 : ST JEAN DU GRES / NYONS FC – COUPE ESPERANCE du 13/10/2024
DOSSIER N° 40 : EYRAGUE O / MORNAS SPO – COUPE ESPERANCE du 13/10/2024
DOSSIER N° 41 : TOURAINE US / LACOSTE US – COUPE ROUMAGOUX du 13/10/2024
DOSSIER N° 42 : CADEROUSSE US / ST JEAN DU GRES – U18 FEMININE à 8 du 12/10/2024
DOSSIER N° 43 : CALAVON FC / AUTRE PROVENCE US – COUPE ESPERANCE du 13/10/2024
DOSSIER N° 45 : COURTHEZON JONQUIERES / PIOLENC AS – COUPE ESPERANCE du 13/10/2024
DOSSIER N° 46 : ORANGE / CARPENTRAS / NYONS – Parcours Accession U13 du 12/10/2024
DOSSIER N° 47 : MONTEUX O / COURTHEZON JONQUIERES – Parcours Accession U13 du 12/10/2024
DOSSIER N° 48 : MONTEUX O / COURTHEZON JONQUIERES – Parcours Accession U13 du 12/10/2024

Dossiers en attente

DOSSIER N° 44 : VIGNERES FC / RASTEAU AS – COUPE ESPERANCE du 13/10/2024

RAPPEL - RESERVES RECLAMATIONS

Réserves portant sur la qualification ou la participation d'un joueur qui présente une pièce d'identité lors du contrôle des licences avant match :

Le club qui présente **une pièce d'identité** de l'un de ses joueurs lors du contrôle doit **obligatoirement** présenter un certificat médical, qui peut être celui figurant sur la demande de licence de non contre –indication à la pratique du football, établi au nom du joueur et comportant le nom du médecin, la date de l'examen et sa signature manuscrite et son cachet.

Tout club visé par des réserves formulées pour non-présentation de licence peut se voir demander l'original, aucune photocopie ne sera acceptée, de la ou des licences concernées par l'organisme gérant la compétition.

A défaut de cet envoi dans les délais impartis, le club concerné encourt la perte par pénalité du match si les réserves sont régulièrement confirmées. (ART 142-7)

IMPORTANT – FORMALITES D'AVANT MATCH

- Le club recevant doit tout mettre en œuvre afin de disposer d'une tablette en état de fonctionnement pour toute la durée de la rencontre.

Le club recevant a l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction. Les licences sont consultables sur la tablette par les deux équipes et l'arbitre

-En cas de recours à une feuille de match papier, les arbitres exigent la présentation des licences dématérialisées sur l'outil Footclubs Compagnon.

A défaut de pouvoir utiliser cet outil et si le club a imprimé une ou plusieurs licences sur papier libre il peut présenter celle-ci (listing licence). Dans ce cas l'arbitre se saisit de la ou des licence(s) concernée(s) et la/les transmet dans les meilleurs délais à l'organisme gérant la compétition.

Rappel : Les clubs (recevant et visiteurs) doivent adresser un rapport succinct sur les anomalies de fonctionnement sous peine d'amende.

La commission rappelle aux clubs U12 N1 et U13 N1 que l'édition d'un rapport est obligatoire dans le cas de non- utilisation de la tablette.

DOSSIER N° 36 : APT JS / MONDRAGON AFS – U18 FEMININE à 8 du 12/10/2024

Vu le courrier électronique de Mr KARMATI Rheda Responsable de APT JS en date du 10/10/2024 qui précise :
« L'équipe de APT JS ne sera pas présente à la rencontre du 12/10/2024 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à APT JS (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 37 : APT JS / MOLLEGES FC – U13FEMINE du 11/10/2024

Vu le courrier électronique de Mr KARMATI Rheda Responsable de APT JS en date du 10/10/2024 qui précise :
« L'équipe de APT JS ne sera pas présente à la rencontre du 12/10/2024 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à APT JS (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 38 : MALAUCENE RG / LES ANGLÉS EMAF – SENIOR FEMININE à 8 D2 du 13/10/2024

Vu le courrier électronique de Mme M'SA Melissa Secrétaire de LES ANGLÉS EMAF en date du 12/10/2024 qui précise :
« L'équipe de LES ANGLÉS EMAF ne sera pas présente à la rencontre du 13/10/2024 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à LES ANGLÉS EMAF (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 39 : ST JEAN DU GRES / NYONS FC – COUPE ESPERANCE du 13/10/2024

Vu le courrier électronique de M. DROUET Lionel Secrétaire de NYONS en date du 13/10/2024 qui précise :
« L'équipe de NYONS ne sera pas présente à la rencontre du 13/10/2024 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à NYONS (voir article 159, alinéa 4 RG des Règlements Généraux de la F.F.F.)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 40 : EYRAGUE O / MORNAS SPO – COUPE ESPERANCE du 13/10/2024

Vu le courrier électronique le club de MORNAS SPO en date du 10/10/2024 qui précise :
« L'équipe de MORNAS SPO ne sera pas présente à la rencontre du 13/10/2024 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à MORNAS SPO (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 41 : TOURAINE US / LACOSTE US – COUPE ROUMAGOUX du 13/10/2024

Vu le courrier électronique le club de LACOSTE US en date du 15/10/2024 qui précise:
« L'équipe de LACOSTE US n'était pas présente à la rencontre du 13/10/2024 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à LACOSTE US (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 42 : **CADEROUSSE US / ST JEAN DU GRES – U18 FEMININE à 8 du 12/10/2024**

Vu sur la feuille l'annotation de Mr TADLAOUI MAHER Youssef arbitre officiel :

« Arrêt de la rencontre à la 67eme minute pour cause de blessure du n° 1 du club de ST JEAN DU GRES, cette équipe s'est retrouvé en nombre insuffisant de joueurs (7 sur le terrain) : j'ai arrêté la rencontre sur le score de 2 à 0 ».

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par pénalité à ST JEAN DU GRES (article 159 Alinéa 2 des Règlements Généraux de la F.F.F.)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 43 : **CALAVON FC / AUTRE PROVENCE US – COUPE ESPERANCE du 13/10/2024**

Vu la réserve portée sur la feuille de match par le capitaine M. LEYDIER Guillaume
Cette réserve porte sur la qualification et la participation des joueurs de AUTRE PROVENCE

BOUMRAH Zakaria
NAGUY Cosmin
BENAIED Riad
RIBERO José
EFE Mikael
SADAOUI Mohamed
PEZ Ewan

Au motif que plus de 6 joueurs sont frappés par la mention mutation.

Vu la confirmation de réserve reçu par courrier électronique reprenant les termes de la réserve.
La CSR juge la réserve recevable en la forme.

Attendu qu'après vérification auprès du fichier licence de la ligue méditerranée
Il s'avère que les joueurs suivants

BOUMRAH Zakaria
NAGUY Cosmin
BENAIED Riad
RIBERO José
EFE Mikael
SADAOUI Mohamed
PEZ Ewan

Sont frappés d'une licence mutation.

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par pénalité à AUTRE PROVENCE JONQUIERES pour en porter bénéfice à CALAVON FC

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 45 : **COURTHEZON JONQUIERES / PIOLENC AS – COUPE ESPERANCE du 13/10/2024**

Vu la réclamation d'après match portée sur la feuille de match par M BERNARD Luc éducateur de PIOLENC AS
Cette réserve porte sur la qualification et la participation au match de l'ensemble des joueurs de l'équipe de la COURTHEZON JONQUIERES.
Au motif que ces joueurs sont susceptibles d'avoir effectués à plus de la moitié des rencontres de l'équipe supérieure de leur club.

La CSR juge en premier ressort la réclamation recevable en la forme.

Attendu qu'après vérification la feuille de match correspondantes aux dernières rencontres officielles de l'équipe supérieure de COURTHEZON JONQUIERES

Il s'avère que le joueur ci-dessous :

SOUIDI Jadwane

a participé à 2 rencontres sur 3 match en D1:

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par pénalité à COURTHEZON JONQUIERES pour en porter bénéfice à PIOLENC AS (article 65 alinéa 2 des règlements du District Grand Vaucluse)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 46 : **ORANGE / CARPENTRAS / NYONS – Parcours Accession U13 du 12/10/2024**

Vu l'évocation portée par la commission du football Animation

Cette évocation porte sur le nombre maximum de joueurs mutés présent sur la feuille de match.

-EL BAROUDI Wail
-EL JADOUANI Mehdi
-GOUDIRA Adam
-HACHIMI Ilyes
-HACHIMI Nabil
-MENNEBOO Soan

Attendu qu'après vérification du fichier des licences auprès de la LIGUE MEDITERRANEE

Il s'avère que les licences des joueurs suivants sont frappées de la mention mutation et le règlement n'autorise que 4 joueurs mutés.

-EL BAROUDI Wail
-EL JADOUANI Mehdi
-GOUDIRA Adam
-HACHIMI Ilyes
-HACHIMI Nabil
-MENNEBOO Soan

Il s'avère que l'équipe de ORANGE 2 a fait participer 6 joueurs dont la licence est frappée de la mention MUTATION

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par pénalité ORANGE 2

Cette décision entraîne la perte de moins 1 point. (Règlement championnat U13)

Pour information toutes nouvelles fautes en récidive entraîneront l'exclusion de l'équipe fautive des brassages en accession

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 47 : **MONTEUX O / COURTHEZON JONQUIERES – Parcours Accession U13 du 12/10/2024**

MONTEUX O 1 / COURTHEZON JONQUIERES 1 parcours accession U13

Vu l'évocation portée par la commission du football Animation

Cette évocation porte sur la qualification et la participation des joueurs de COURTHEZON JONQUIERES.

NICOLAI Léo
HAMMOUCHI Hammou
LAHLAHI Mohamed
MOUMOUH Adam
DAVID Kenzo
GOMEZ Hugo
CELEBI Ciat

Attendu qu'après vérification auprès du règlement qualification parcours accession U13

Il s'avère que le nombre de joueur U12 ne peut dépasser le nombre de 6

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par pénalité COURTHEZON JONQUIERES pour en porter bénéfice à MONTEUX O.

Pour information toutes nouvelles fautes en récidive entraîneront l'exclusion de l'équipe fautive des brassages en accession

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 48 : **MONTEUX O / COURTHEZON JONQUIERES – Parcours Accession U13 du 12/10/2024**

MONTEUX O 1 / COURTHEZON JONQUIERES 1 parcours accession U 13

Vu l'évocation portée par la commission du football Animation

Cette évocation porte sur la qualification et la participation du joueur de COURTHEZON JONQUIERES.

-NICOLAI Léo

Attendu qu'après vérification auprès du fichier licences de la ligue Méditerranée.

Il s'avère que le joueur

-NICOLAI Léo

N'était pas qualifié à la date de la rencontre.

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par pénalité COURTHEZON JONQUIERES pour en porter bénéfice à MONTEUX O

Pour information toutes nouvelles fautes en récidive entrainera l'exclusion de l'équipe fautive des brassages en accession

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

ACTIVITÉS SPORTIVES

COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Lundi 14 Octobre 2024

Présents : M. GILLES (Président), M. CHAUMARD, Mmes GUEGAN, NICOLAS

Excusé : M. RANC.

SECTEUR CHAMPIONNAT

A tous les clubs : A partir du 27/10 toutes les rencontres des matchs vedettes débiterons à 15h les levers de rideau restant à 12h45

D4 :

Le match N° 28940700 : MJC V BOLLENE 2 / BOLLENE FOOT 2 du 03/11 reste programmé sur terrain neutre (+20km)

SECTEUR COUPE

Si certains clubs désirent avancer les matchs au 20/10 : en faire la demande au plus tôt après entente.

Coupe Grand Vaucluse :

Ci-joint tirage de cadrage à jouer le 27/10 à 15h00 (lever 12h30)

Exempts : ST REMY FC

A.R.C. CAVAILLON 1 / AV.S. CAMARETOIS 1
AVENIR GOULT ROUSSIL 1 / AC VEDENE LE PONTET 1
BOXELAND C. ISLOIS 1 / F. C. AVIGNON OUEST 1
LES ANGLES EMAF 1 / SCJ 1
GRAVESON ENT 1 / F.A. VAL DURANCE 1
F.A. CHATEAURENARD 1 / F.C. CARPENTRAS 1
GORDIENNE ESPERANCE 1 / S.O. VELLERONNAIS 1
L'ETOILE D'AUBUNE 1 / SCL 1
O. EYRAGUAIS 1 / O. MONTELAIS 1
R.C. DE PROVENCE 1 / SP.C. MONTFAVET 1
ST. MAILLANAIS 1 / MALAUCENE RG 1
U.S. AUTRE PROVENCE 1 / MORIERES ACS 1
U.S. LAPALUTIENNE 1 / F.C. CHEVAL BLANC 1
U.S. PLANAISE 1 / PERTUIS USR 1

Coupe Espérance :

Ci-joint tirage de cadrage à jouer le 27/10 à 15h00 (lever 12h30)

Exempts : MAILLANE SDE – PERTUIS USR

AV.S. CAMARETOIS 2 / A.R.C. CAVAILLON 2
DENTELLES F. C. 2 / O. EYRAGUAIS 2
GRAVESON ENT 2 / STADE CABANNAIS 2
FC SAINT REMY 2 / F. C. AVIGNON OUEST 3
O. NOVAIS 2 / ASV 2
R. C. B. BOLLENE 2 / U.S. AVIGNONNAISE 2
MALAUCENE RG 2 / ET.S. BOULBON 2
SP.C. MONDRAGONAIS 2 / S.O. VELLERONNAIS 2
SCL 2 / AVENIR GOULT 2
SCJ 3 / U.S. GRES ORANGE 2
ST DIDIER PERNOISE 3 / AC VEDENE LE PONTET 3
U. S. THOROISE 2 / ST JEAN GRES FONTV. 2
U.S. AUTRE PROVENCE 2 / GORDIENNE ESPERANCE 2

COMMISSION DES JEUNES A 11

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 15 Octobre 2024

Présents : Mme NICOLAS (Présidente). MM. ABEILLE, BOCHET, POLI, DANY.

Absent : M. CATALIN, GARCIA

SECTEUR CHAMPIONNAT

A l'attention de tous les clubs : Possibilité d'engager une équipe en U15D3 après les brassages, début Janvier.
Merci de nous faire un mail au secrétariat pour engager vos équipes supplémentaires.

RAPPEL : Changement d'horaire à partir du 28/10/2024.

Le samedi après-midi, sur les terrains équipés d'un éclairage, les rencontres se joueront à 15h30, sur les terrains non équipés d'un éclairage les rencontres se joueront à 15h.

Pour les clubs qui veulent jouer à 16h, éclairage homologués obligatoire.

U15Brassage D2/D3 :

Poule B :

Match à jouer le 27/10/2024 (Coupe Grand Vaucluse le 20/10)
Le match N° 29300328 : BC ISLE 2 / TARASCON SC 1

Poule D :

Match à jouer le 27/10/2024 (Coupe Grand Vaucluse le 20/10)
Le match N° 29298996 : CAVAILLON ARC / GOULT ROUSSILLON

Poule E :

Le match N° 29301291 : STADE CABANNAIS / TARASCON FC se jouera le 30/10/2024

Les clubs ont la possibilité de jouer les matchs reportés à une autre date, en accord avec les 2 clubs et le district. Si vous désirez jouer le soir, votre éclairage doit être homologué.

U17 D1 :

ETOILE D'AUBUNE déclare Forfait général.

Le match N°28873104 : ST REMY FC / SCJ 1 se jouera le 20/10/2024.

Le match N° 28869208 : LES ANGLÉS EMAF / ST JEAN DU GRES est reporté au 27/10/2024 pour cause de coupe Gambardella.

U17D2

Poule A :

Le match N° 29228291 : ST SATURNIN US / MONTEUX O 2 se jouera le 27/10/2024 à 10h30 en accord avec les 2 clubs.

U19 D1 :

NYONS FC déclare Forfait général.

SECTEUR COUPE

Prochain tirage des coupes le 05/11/2024 à 17h00 à huis clos.
Match à jouer les 23 et 24 Novembre 2024.

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DU FOOTBALL FÉMININ ET DE LA FÉMINISATION

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 15 octobre 2024

Présents : Mme DOSSARD (Présidente), M. VIDAL, Mme NOVELLI, M. ZANDOMENEGHI, M.BES, M. LE GALL, M. PEGAS, Mme DOUZON, M. D'ASCANIO

CORRESPONDANCE

DENTELLES FC : Félicitation pour vos initiatives pour « OCTOBRE ROSE ».

ST JEAN DU GRES FONT : Reçu la feuille de match papier

JS APT : Reçu votre courrier

FCEA : Courrier reçu, nous prenons contact avec vous.

SECTEUR CHAMPIONNATS

CHAMPIONNAT SENIORS F A 8 D1

Suite à la qualification du club de l'US Le Thor en 5ème tour de coupe de France, la rencontre de la journée 2 du 29/09/2024 est reportée au 01/12/2024

- Le match N° 29509397 AVS BEDARRIDAIS / US THOROISE 1

CHAMPIONNAT SENIORS F A 8 D2

Suite à la qualification du club de l'US Le Thor en 5ème tour de coupe de France, la rencontre de la journée 2 du 29/09/2024 est reportée au 24/11/2024

- Le match N° 29524960 : U. S. THOROISE 2 - O. DE BARBENTANE 1

CHAMPIONNAT U18F A 8

Rappel des joueuses qui sont autorisées à jouer en U18F : U16F – U17F - U18F (joueuses U15F non autorisées)

CHAMPIONNAT U15 F A 8

Rappel des joueuses qui sont autorisées à jouer en U15F : U14F – U15F et 6 U13F (joueuses U12F non autorisées)

FC CAPENTRAS : Reçu votre demande de modifications de match journée 4 au mercredi 23/10/24 à 15h00

CHAMPIONNAT U13 F A 8

Rappel des joueuses qui sont autorisées à jouer en U13F : U12F – U13F et 3 U11F (joueuses U10F non autorisées)

Lors des matchs, la FMI est obligatoire, en cas de problème avec la tablette le club doit envoyer un rapport au district et doit envoyer les feuilles de match par mail via la boîte mail officiel du club au district à secretariat@grandvacluse.fr sous 48h.

FOOT ANIMATION U6F A U11F

RAPPEL : Les autorisations parentales ne sont pas autorisées pour les plateaux, (sauf pour la rentrée du foot) Les joueuses doivent avoir une licence officielle FFF pour participer aux plateaux féminins de U6F-U9F et U10F-U11F.

Lors des plateaux, les licences des joueuses sont obligatoires et doivent être fournies au club recevant. Les feuilles de plateaux doivent être complétées par le club recevant et envoyées par mail avec les feuilles de licences via la boîte mail officiel au district à secretariat@grandvacluse.fr

U6F - U9F

(Sur les plateaux les licences sont OBLIGATOIRES)

Organisation des plateaux :

1^{ère} rotation : Ballon magique 10minutes

4 matchs de 10 minutes

PLANNING PREVISIONNEL

Licence FFF obligatoire

12 Octobre	Plateau 1
9 novembre	Plateau 2 : Thème « halloween »
23 novembre	Plateau 3
7 décembre	PLATEAU FUTSAL
14 décembre	Plateau 4
11 janvier	Plateau 5 : Thème « Gâteau des rois »
25 janvier	Plateau 6
1 mars	Plateau 7
15 mars	Plateau 8 : Thème « Carnaval »
29 mars	Plateau 9
26 avril	Plateau 10 : Thème « Pâques »

Pour les plateaux à venir merci de nous envoyer un mail si vous voulez vous positionner sur une date en fonction de la disponibilité de vos terrains.

Pour les journées à thème nous souhaiterions que le même club puisse recevoir les plateaux le matin et l'après-midi pour des questions pratiques d'organisation.

Calendrier complet avec les nouvelles dates, feuilles de licences, et feuilles de plateaux disponibles sur le site du DISTRICT.

U10F – U11F

(Sur les plateaux les licences sont OBLIGATOIRES)

Organisation des plateaux :

5 matchs de 10 minutes

PLANNING PREVISIONNEL

Licence FFF obligatoire

12 Octobre	Plateau 1 foot à 5
9 novembre	Plateau 2 foot à 5 : Thème « halloween »
16 novembre	Plateau 3 foot à 5
30 novembre	Plateau 4 foot à 5
7 décembre	PLATEAU FUTSAL
14 décembre	Plateau 1 découverte foot à 8
11 janvier	Plateau 5 foot à 5 : Thème « Gâteau des rois »
18 janvier	Plateau 2 découverte foot à 8
25 janvier	Plateau 6 foot à 5
1 février	Plateau 3 découverte foot à 8
1 mars	Plateau 7 foot à 5
8 Mars	Plateau 8 foot à 5
15 mars	Plateau 4 découverte foot à 8 Thème « Carnaval »
29 mars	Plateau 9 foot à 5
5 avril	Plateau 10 foot à 5
26 avril	Plateau 5 découverte foot à 8 : Thème « Pâques »

Pour les plateaux à venir merci de nous envoyer un mail si vous voulez vous positionner sur une date en fonction de la disponibilité de vos terrains.

Pour les journées à thème nous souhaiterions que le même club puisse recevoir les plateaux le matin et l'après-midi pour des questions pratiques d'organisation.

Calendrier complet avec les nouvelles dates, feuilles de licences, et feuilles de plateaux disponibles sur le site du DISTRICT.

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Vendredi 11 octobre 2024

Présents : Mme GARCIA (Présidente de la Commission), M. THIABAUD, Mme DOUZON, M. ZANDOMENEGHI, M. SASSI, M. LAURENT, M. GOUSSET, M. EL HAMMOUMI.

Excusé : M. CID.

Présents le Lundi & Mardi : M. ZEDGUENIDZE.

Le Site du District Grand Vaucluse est mis à jour régulièrement, n'hésitez pas à le consulter : <https://grandvaucluse.fff.fr/>

DOCUMENTS > INFOS PRATIQUES > FOOT ANIMATION

Toutes correspondances avec la Commission Foot Animation doivent être envoyées à l'adresse mail du secrétariat du District secretariat@grandvaucluse.fff.fr

CANDIDATURE A LA RECEPTION DES FINALES & JND U6-U7

- **CHALLENGE DEPARTEMENTAL U13 :** Le 15 MARS 2025
- **FESTIVAL FOOT U13 :** Le 05 AVRIL 2025
- **JOURNEE NATIONALE DES DEBUTANTS U6-U7 :** Le 07 JUIN 2025

Vous souhaitez recevoir sur une des dates de Finale ou JND, n'hésitez pas à envoyer votre candidature par mail au secrétariat du District.

Critère de terrain :

1 terrain à 11 grillagé pour le Challenge U13

2 terrains à 11 grillagés pour le Festival Foot U13

2 terrains à 11 grillagés pour le JND

CANDIDATURES RECUES :

FC ENTRAIGUES ALTHEN – CAMARET AS

U12-U13

Tous les joueurs / joueuses participants aux matchs devront fournir une licence officielle FFF valide.

4ème Journée de Brassage : le samedi 12 octobre 2024.

Les Poules et les algorithmes sont publiées sur le Site du District / Onglet Documents > Infos pratiques > Foot animation > U12-U13

RAPPEL : Les engagements de vos équipes doivent également se faire sur Footclubs.

En cas d'engagement tardif, soit après la publication de la journée du samedi votre demande sera prise en compte pour le samedi d'après.

Organisation des rencontres : Accueil des équipes 13h15 Coup d'envoi à 14H

Match 1 : Club Hote vs Adversaire 1

Match 2 : Adversaire 1 vs Adversaire 2

Match 3 : Club Hote vs Adversaire 2

Nous vous rappelons que des arbitres sont désignés sur le parcours U13 ACCESSION, de ce fait, il est nécessaire de respecter les horaires et fournir au District et clubs visiteurs le stade où se déroule les matchs.

Et en cas de modification d'horaire, nous vous demandons de prévenir le District le Lundi avant la rencontre afin de pouvoir en avvertir les arbitres.

Merci de respecter ces horaires, pour la bonne tenue des rencontres et des clubs recevant qui sont susceptibles de recevoir des U14 à 15H30 ou U18 à 15H30 ou U19 à 15H30.

Les matchs de compétition sont prioritaires sur le Foot animation. L'installation sportive doit être libérée au moins 10 min avant le début de la rencontre de compétition officielle.

Envoi des feuilles de match : Les feuilles de matches doivent être récupérées par le club recevant et envoyer par mail via la boîte mail officiel au District à secretariat@grandvauclose.fff.fr.

Lors de votre envoi, pour un meilleur suivi, merci de préciser dans l'objet du mail : CATEGORIE (U12-U13) - FDM (Feuille de match) – Poule N° xx – Niveau N° xx

UTILISATION FMI :
A partir de la phase 1
les U13 ACCESSION & LES U13 CLASSIQUE NIVEAU 1/2
devront utiliser la FMI.

Rapport CSR - JOURNEE 2 ET JOURNEE 3 U13 ACCESSION :

INFOS PRATIQUES > FOOT ANIMATION > U13 ACCESSION.

U10-U11

Tous les joueurs / joueuses participants aux matchs devront fournir une licence officielle FFF valide.

3ème journée de Brassage : le samedi 12 octobre 2024.

Les Poules et les algorithmes sont publiées sur le Site du District / Onglet Documents > Infos pratiques > Foot animation > U10-U11

RAPPEL : Les engagements de vos équipes doivent également se faire sur Footclubs.

En cas d'engagement tardif, soit après la publication de la journée du samedi votre demande sera prise en compte pour le samedi d'après.

Organisation des rencontres : Accueil des équipes 13h30 Coup d'envoi à 14H.

Merci de respecter ces horaires, pour la bonne tenue des rencontres et des clubs recevant qui sont susceptibles de recevoir des U14 à 15H30 ou U18 à 15H30 ou U19 à 15H30

Les matchs de compétition sont prioritaires sur le Foot animation. L'installation sportive doit être libérée au moins 10 min avant le début de la rencontre de compétition officielle.

Envoi des feuilles de match : Les feuilles de matches doivent être récupérées par le club recevant et envoyer par mail via la boîte mail officiel au District à secretariat@grandvauclose.fff.fr.

Lors de votre envoi, pour un meilleur suivi, merci de préciser dans l'objet du mail : CATEGORIE (U10-U11) - FDM (Feuille de match) – Poule N° xx – Niveau N° xx

IL NOUS MANQUE TROP DE FEUILLE DE MATCH - LE DELAI D'ENVOI EST 48H !!!

NOUS VOUS RAPPELONS QUE SI NOUS RECEVONS PAS LES FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES DE LA JOURNEE 1, 2 ET 3 AVANT LE JEUDI 17 OCTOBRE, NOUS METTRONS MATCH PERDU AU CLUB RECEVANT.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

Journée 1 :

POULE 2 : VEDENE LE PONTET AC 2 – PERTUIS USR 1
POULE 6 : US TOURAINE 1 – PERTUIS USR 2
POULE 9 : AVIGNON US 2 – MISTRAL ACADEMIE 1
POULE 12 : CHATEAURENARD FAC 1 – ST REMY FC 2
POULE 12 : PLAN D'ORGON US 1 – TARASCON FC 2
POULE 13 : MONDRAGON MORNAS SCOMM 2 – LES MINOTS DU VASIO 2
POULE 14 : AVIGNON OUEST 3 – AVIGNON US 3
POULE 15 : VENTOUX SUD 2 – BEDARRIDES AS 2
POULE 17 : CHATEAURENARD FAC 2 – TARASCON SC 2
POULE 18 : US TOURAINE 2 – CABANNES SDE 2
POULE 19 : US GRES D'ORANGE 3 – COURTHEZON 4
POULE 20 : BC ISLE 2 – MORIERES ACS 3
POULE 21 : GOULT ROUSSILLON AV 2 – AVIGNON AC 3
POULE 23 : LAPALUD US 2 – COURTHEZON 5 (pas de résultat sur la feuille)

Journée 2 :

POULE 1 : MONDRAGON MORNAS SCOMM 1 – COURTHEZON JONQUIERES SC 1
POULE 2 : CAVAILLON ARC 1 – PERTUIS USR 1
POULE 3 : BEDARRIDES AS 1 – GRES D ORANGE US 1
POULE 6 : PERTUIS USR 2 – CALAVON FC 1
POULE 6 : ENTRAIGUES ALTHEN FC 1 – AC AVIGNON 2 (pas de résultat sur la feuille)
POULE 8 : NYONS FC 2 – BOLLENE RCB 2
POULE 8 : PIOLENC AS 1 – ORANGE FC 2
POULE 11 : CAVAILLON ARC 2 – OM BONNIEUX LUBERON
POULE 17 : EYRAGUES O – CHATEAURENARD FAC 2
POULE 17 : ST JEAN DU GRES FONTV ENT 3 – NYONS FC 2
POULE 22 : US TOURAINE 3 – FC ST REMY 3
POULE 23 : COURTHEZON JONQUIERES SC 5 -SARRIANS COM 3
POULE 23 : CAMARET AS 3 – ORANGE FC 4
POULE 24 : VENTOUX SUD 4 – MISTRAL ACADEMIE 2
POULE 24 : VENTOUX SUD 3 – LORIOLE FC 2

U8-U9

Tous les joueurs / joueuses participants aux matchs devront fournir une licence officielle FFF valide.

AUTORISATION PARENTALE NON ACCEPTEE

RAPPEL : Les engagements de vos équipes doivent se faire sur Footclubs.

En cas d'engagement tardif, soit après la publication de la journée du samedi votre demande sera prise en compte pour le samedi d'après.

Constitution des Poules U8-U9 :

Nous intégrerons Maximum 2 équipes du même club par Poule.

Des dérogations sont acceptées selon le secteur afin de ne pas faire 45 min ou plus de route pour les enfants et leurs parents.

Modification ou changement de poules : Les demandes de changements de poules reçues après le mardi seront modifiées pour la journée suivante afin que les clubs puissent s'organiser pour recevoir.

Organisation des rencontres : Accueil des équipes 10h00 Coup d'envoi à 10h30

Merci de respecter ces horaires, pour la bonne tenue des rencontres et des clubs recevant qui sont susceptibles de recevoir.

2eme Plateau chez B : le samedi 9 Novembre 2024.

Si A ne peut pas recevoir c'est B qui devra recevoir.

Le club ne pouvant pas recevoir doit en avertir l'ensemble des clubs de sa poule afin de pouvoir trouver un club de repli susceptible de recevoir.

Envoi des feuilles de match : Les feuilles de matches doivent être récupérées par le club recevant et envoyer par mail via la boîte mail officiel au District à secretariat@grandvacluse.fff.fr.

Lors de votre envoi, pour un meilleur suivi, merci de préciser dans l'objet du mail : CATEGORIE (U8-U9) - FDM (Feuille de match) – Poule N° xx.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

Journée 1 :

POULE 8 : MONTEUX O
 POULE 12 : BEDARRIDES AS
 POULE 14 : US GRES D ORANGE
 POULE 16 : CUCURON ES
 POULE 18 : RC PROVENCE
 POULE 24 : VENTOUX SUD
 POULE 25 : MONTFAVET SPC
 POULE 28 : PERTUIS USR
 POULE 29 : CAMARET AS
 POULE 30 : MORIERES ACS

PLANNING PREVISIONNEL 2024 - 2025

21 septembre	Rentrée du foot
Phase 1	
5 octobre	Plateau 1 chez A
9 novembre	Plateau 2 chez B
23 novembre	Plateau 3 chez C
7 décembre	Plateau 4 chez D
14 décembre	PLATEAU FUTSAL DE NOEL
18 janvier	Plateau 5 chez E
Phase 2	
1 février	Plateau 6 chez A
8 mars	Plateau 7 chez B
22 mars	Plateau 8 chez C
5 avril	Plateau 9 chez D
17 mai	Plateau 10 chez E
7 JUIN : JOURNEE NATIONALE DES DEBUTANTS	

U6-U7

Tous les joueurs / joueuses participants aux matchs devront fournir une licence officielle FFF valide.

AUTORISATION PARENTALE NON ACCEPTEE

RAPPEL : Les engagements de vos équipes doivent se faire sur Footclubs.

En cas d'engagement tardif, soit après la publication de la journée du samedi votre demande sera prise en compte pour le samedi d'après.

Constitution des Poules U6-U7 :

Nous intégrerons Maximum 2 équipes du même club par Poule.

Des dérogations sont acceptées selon le secteur afin de ne pas faire 45 min ou plus de route pour les enfants et leurs parents.

Modification ou changement de poules : Les demandes de changements de poules reçues après le mardi seront modifiées pour la journée suivante afin que les clubs puissent s'organiser pour recevoir.

Organisation des rencontres : Accueil des équipes 10h00 Coup d'envoi à 10h30

Merci de respecter ces horaires, pour la bonne tenue des rencontres et des clubs recevant qui sont susceptibles de recevoir.

1er Plateau chez A : le samedi 12 octobre 2024.

Si A ne peut pas recevoir c'est B qui devra recevoir.

Le club ne pouvant pas recevoir doit en avertir l'ensemble des clubs de sa poule afin de pouvoir trouver un club de repli susceptible de recevoir.


Envoi des feuilles de match : Les feuilles de matches doivent être récupérées par le club recevant et envoyer par mail via la boîte mail officiel au District à secretariat@grandvauclose.fff.fr.

Lors de votre envoi, pour un meilleur suivi, merci de préciser dans l'objet du mail : CATEGORIE (U6-U7) - FDM (Feuille de match) – Poule N° xx.

PLANNING PREVISIONNEL 2024 - 2025

28 septembre	Rentrée du foot
Phase 1	
12 octobre	Plateau 1 chez A
16 novembre	Plateau 2 chez B
30 novembre	Plateau 3 chez C
14 décembre	PLATEAU FUTSAL DE NOEL
11 Janvier	Plateau 4 chez D
25 janvier	Plateau 5 chez E
Phase 2	
1 mars	Plateau 6 chez A
15 mars	Plateau 7 chez B
29 mars	Plateau 8 chez C
26 avril	Plateau 9 chez D
24 mai	Plateau 10 chez E
7 JUIN : JOURNEE NATIONALE DES DEBUTANTS	

PLANNING PREVISIONNEL 2024 - 2025 FOOT ANIMATION

Date	U6 - U7	U8 - U9	U10 - U11	U12 - U13		EFF - U6F à U9F	U10F - U11F
AOUT	31/8			REUNION EDUCATEURS			
SEPTEMBRE	7/9						
	14/9		RENTREE DU FOOT				
	21/9	RENTREE DU FOOT		BRASSAGE J1			
	28/9	RENTREE DU FOOT		BRASSAGE J1	BRASSAGE J2		
OCTOBRE	5/10	PHASE 1 PLATEAU 1 CHEZ A	BRASSAGE J2	BRASSAGE J3		RENTREE DU FOOT	RENTREE DU FOOT
	12/10	PHASE 1 PLATEAU 1 CHEZ A	BRASSAGE J3	BRASSAGE J4		PLATEAU 1	PLATEAU 1 Foot à 5
	19/10		BRASSAGE RATTRAPAGE	BRASSAGE RATTRAPAGE			
	26/10						
NOVEMBRE	2/11						
	9/11	PHASE 1 PLATEAU 2 CHEZ B	PHASE 1 J1	ACCESSION PHASE 1 J1	CLASSIQUE PHASE 1 J1	PLATEAU 2 "halloween" 	PLATEAU 2 Foot à 5
	16/11	PHASE 1 PLATEAU 2 CHEZ B	PHASE 1 J2	ACCESSION PHASE 1 J2	CLASSIQUE PHASE 1 J2		PLATEAU 3 Foot à 5
	23/11	PHASE 1 PLATEAU 3 CHEZ C	PHASE 1 J3	ACCESSION PHASE 1 J3	CLASSIQUE PHASE 1 J3	PLATEAU 3	
	30/11	PHASE 1 PLATEAU 3 CHEZ C		ACCESSION PHASE 1 J4	CLASSIQUE PHASE 1 J4		PLATEAU 4 Foot à 5
DECEMBRE	7/12	PHASE 1 PLATEAU 4 CHEZ D	PHASE 1 J4	FESTIVAL FOOT		FUTSAL DE NOEL 	FUTSAL DE NOEL
	14/12	PLATEAU FUTSAL DE NOEL 		PHASE 1 J5	ACCESSION PHASE 1 J5	CLASSIQUE PHASE 1 J5	PLATEAU 4
	21/12			PHASE 1 RATTRAPAGE	JOURNEE DE RATTRAPAGE		
	28/12						
JANVIER	4/1						
	11/1	PHASE 1 PLATEAU 4 CHEZ D		PHASE 1 J6	ACCESSION PHASE 2 J1	CLASSIQUE PHASE 2 J1	PLATEAU 5 "Gâteau des rois" 
	18/1		PHASE 1 PLATEAU 5 CHEZ E	PHASE 1 J7	ACCESSION PHASE 2 J2	CLASSIQUE PHASE 2 J2	JOURNEE 2 Découverte Foot à 8
	25/1	PHASE 1 PLATEAU 5 CHEZ E		PHASE 1 RATTRAPAGE	2 ^{EME} T. FESTIVALFOOT / CHALLENGE DEP.		PLATEAU 6
	1/2		PHASE 2 PLATEAU 6 CHEZ A		ACCESSION PHASE 2 J3	CLASSIQUE PHASE 2 J3	JOURNEE 3 Découverte Foot à 8
	8/2				JOURNEE DE RATTRAPAGE		
	15/2						
	22/2						
	MARS	1/3	PHASE 2 PLATEAU 6 CHEZ A 		PHASE 2 J1	ACCESSION PHASE 2 J4	CLASSIQUE PHASE 2 J4
8/3			PHASE 2 PLATEAU 7 CHEZ B	PHASE 2 J2	ACCESSION PHASE 2 J5	CLASSIQUE PHASE 2 J5	JOURNEE 8 Foot à 5
15/3		PHASE 2 PLATEAU 7 CHEZ B		PHASE 2 J3	JOURNEE DE RATTRAPAGE FINALE CHALLENGE DEPARTEMENTAL		PLATEAU 8 "Carnaval" 
22/3			PHASE 2 PLATEAU 8 CHEZ C	PHASE 2 J4	ACCESSION PHASE 2 J6	CLASSIQUE PHASE 3 J1	
29/3		PHASE 2 PLATEAU 8 CHEZ C		PHASE 2 J5	ACCESSION PHASE 2 J7	CLASSIQUE PHASE 3 J2	PLATEAU 9
AVRIL	5/4		PHASE 2 PLATEAU 9 CHEZ D	PHASE 2 RATTRAPAGE	FINALE FESTIVAL FOOT		PLATEAU 10 Foot à 5
	12/4						
	19/4						
	26/4	PHASE 2 PLATEAU 9 CHEZ D 		PHASE 2 J6	ACCESSION PHASE 2 J8	CLASSIQUE PHASE 3 J3	PLATEAU 10 "Pâques" 
MAI	3/5						
	10/5						
	17/5		PHASE 2 PLATEAU 10 CHEZ E	PHASE 2 J7	ACCESSION PHASE 2 J9	CLASSIQUE PHASE 3 J4	
	24/5	PHASE 2 PLATEAU 10 CHEZ E			ACCESSION PHASE 2 J10	CLASSIQUE PHASE 3 J5	
	31/5						JOURNEE DES FEMININES (date à définir)
JUIN	7/6	JND U6 U7					